

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE – Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M.S.GILBERT.

Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaire de séance.

Absent : M. François PEHAU donne procuration à M.J. WATIER et M. Sébastien LABAT donne procuration à Mme I. LESBATS

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2

OBJET : Participations SYDEC – Affaires N°058235- N°058216- N°058059- N°058016- N°057609

VU le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

Considérant que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

Considérant les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

Considérant que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires ci-dessus s'élève à **18 913€**

Affaire	Mission	Participation communale
N° 058235	Renouvellement lanternes HS suite tempête – Route du Gémie	774 €
N° 058216	Renouvellement lanternes HS suite tempête – Av de l'Océan	493 €
N° 058059	Renouvellement candélabre accidenté – Av de l'Océan	531 €
N° 058016	Aménagement rue des Arènes Remise aux normes	11 005 €
N° 057609	Equipement vétuste à remplacer- Rue de Cacheliron	6 110 €

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de **18 913€**

-de rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de **18 913€** sur les fonds propres de la collectivité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU

